

Direction des travaux publics,
des transports et de l'énergie
du canton de Berne
Mme Barbara Egger-Jenzer
Reiterstrasse 11
3011 BERNE

La Neuveville, le 27 juin 2013

Antenne de l'Office des eaux et des déchets dans le Jura bernois

Madame la Conseillère d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a débattu, dans sa séance du 26 juin 2013, de la fermeture de l'antenne de l'Office des eaux et des déchets (OED) installée à Moutier. Nous estimons que cette décision est pénalisante pour la qualité des services fournis à la population et aux collectivités francophones. Par conséquent, nous vous demandons de bien vouloir la reconsidérer. Le maintien dans le Jura bernois d'un bureau qui puisse recevoir sur rendez-vous constituerait une prestation bienvenue et peu coûteuse.

Lors de l'adoption de la loi sur le statut particulier, le Grand Conseil avait jugé nécessaire de maintenir de services francophones décentralisés dans les domaines en lien avec l'organisation du territoire et les affaires communales (article 48 LStP). Sans être spécifiquement concernée par cet article de loi, l'antenne de l'OED offre des prestations de ce genre.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Christophe GAGNEBIN

Fabian GREUB